



Forme de l'arrête portant sanction

Par Lipout

Bonjour,

J'aimerais savoir si, indépendamment du dossier disciplinaire, un arrêté portant sanction pris par l'autorité territoriale doit qualifier la faute, la dater et la circonstancier, indépendamment du dossier disciplinaire.

Merci pour votre retour.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Le simple arrêté ne mentionne que la sanction et les articles du cadre légal .

Ce qui précède rappelle votre identité , votre grade, le manquement à l'obligation ou la faute exposé de façon succincte (donc pas de date ...)

Le reste est subsidiaire .